CONSEIL MUNICIPAL N°52
SÉANCE DU 20 MARS 2025

Présents : *M. NICOLAS, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MME VOURIOT-THUZET, M. CELESTIN, MME DUPREY, MM. MARGUERON, PREVOTAT.*

Représentés : *M. LOBET représenté par M. NICOLAS.*
MME ROLLIN-JOBERT représentée par MME DENIZOT.
MME EGEA représentée par MME DUPREY.

Absents : *MMES CHASSIER, DUMONT, M. LALLEMAND.*

Secrétaire de Séance : *M. MERLIN ERIC.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

1. Politique de la ville-habitat-logement : Etude pré-opérationnelle OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) – présentation par Mme BARNAY Marie-Claude, Présidente de la CCGAM
2. Procès-verbal de la séance précédente
3. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT
4. Transports : convention de partenariat avec l'association ATCHOUM pour le déploiement de la mobilité sur la commune
5. Intercommunalité : Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, la Ville d'Autun, le CIAS du Grand Autunois Morvan et la CCGAM
6. Environnement : convention avec vie de quartier pour la mise en place d'un ramassage des encombrants
7. Institution et vie politique : désignation d'un représentant et d'un suppléant au conseil d'administration de l'Association Autunois Morvan Développement (AMDF)
8. Questions et communications diverses

Politique de la ville-habitat-logement : Présenation de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain)

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Néant.

Transports : convention de partenariat avec l'association ATCHOUM pour le déploiement de la mobilité sur la commune :

Par courrier du 06/02/2025, Monsieur le Sous-Préfet de Saône-et-Loire demande au conseil municipal de retirer sa délibération n°8 du 22/01/2025 relative au déploiement de la mobilité sur la commune.

Cette délibération autorisait la société ATCHOUM à déployer un service de mobilité sur le territoire au bénéfice des habitants. En effet, la CCGAM étant compétente en matière de mobilité, elle est de ce fait, autorité organisatrice de la mobilité. Aussi, la commune ne dispose pas de la compétence nécessaire pour conclure une convention relative au déploiement d'une solution de mobilité.

Il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération et de procéder à l'annulation de la convention avec la société ATCHOUM.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise qu'il est possible pour une association de conduire le projet. Ainsi, le portage par l'Association Coup d'pouce est actuellement à l'étude afin de permettre aux épinacois de bénéficier de cette solution avantageuse.

Intercommunalité : Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, la Ville d'Autun, le CIAS du Grand Autunois Morvan et la CCGAM :

Depuis plusieurs années, la CAF déploie sur les territoires une démarche de contractualisation globale avec les collectivités territoriales. Cette démarche est construite dans l'intérêt des territoires, au bénéfice de tous les habitants pour renforcer l'efficacité et la coordination de l'action publique sur les champs de compétence de la CAF et se matérialise autour de la signature conjointe d'une convention territoriale globale (CTG).

Celle-ci étant arrivée à échéance, une nouvelle convention doit être approuvée pour la période 2025-2029. Elle a pour objet de fixer un cadre stratégique, dont les bénéfices recherchés sont de :

- mieux coordonner les interventions de la CAF et les collectivités territoriales,
- adapter l'offre aux besoins des familles avec des objectifs prioritaires partagés,
- consolider l'offre, notamment sa lisibilité et son harmonisation.

La CAF a également renforcé la place des communes du territoire dans la construction de ce nouveau projet. Elle a mis en place des temps d'échanges et de concertation :

- comité de pilotage de lancement le 11/04/24,
- présentation de la CTG lors du conseil des maires le 02/05/2024,
- présentation du plan d'actions lors du conseil communautaire le 17/12/24 où la CTG a été approuvée.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention territoriale globale (CTG) et le plan d'actions qui en découle pour les années 2025 à 2029 et de l'autoriser à signer la CTG ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Environnement : convention avec vie de quartier pour la mise en place d'un ramassage des encombrants :

Afin de rendre service aux administrés non-véhiculés et/ou rencontrant des difficultés à se déplacer, l'Association « Vie de quartier » propose un nouveau service de proximité : une collecte de ramassage des encombrants.

Considérant la nécessité de répondre à un besoin réel des administrés pour l'évacuation de leurs déchets et dans le respect de la réglementation en vigueur, il est proposé au conseil municipal d'établir une convention avec l'Association « Vie de quartier », dont les principaux points sont les suivants :

- Le ramassage des encombrants sera procédé le premier jeudi des mois de juin, septembre et décembre 2025, à partir de 8h30,
- Le ramassage des encombrants se réalise au domicile de chaque administré en « porte à porte »,
- Les administrés doivent s'inscrire en mairie préalablement,
- La commune se charge de la communication,
- La prestation sera facturée à la commune à hauteur de 700 € par journée,
- La convention prendra effet à compter du 01/06/25 jusqu'au 31/12/2025.

Adopté à l'unanimité (1 abstention)

Institution et vie politique : désignation d'un représentant et d'un suppléant au conseil d'administration de l'Association Autunois Morvan Développement (AMDF) :

L'Association Autunois-Morvan Développement Formation (AMDF) a pour but d'améliorer l'offre de formation sur le bassin de l'Autunois-Morvan dans le cadre de la formation professionnelle continue et dans une perspective de formation d'insertion.

Suite à la refonte de ses statuts, une place au siège du conseil d'administration a été réservée pour la commune. Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur LOBET comme représentant titulaire et Monsieur NICOLAS comme suppléant.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- Monsieur NICOLAS informe le conseil :
  - D'un atelier conférence sur la rénovation du bâti ancien, à l'économe le 27/03/2025 à 18h.

- Monsieur DUFOUR évoque au conseil :
  - Les difficultés de désherbage de la commune suite à l'interdiction des produits phytosanitaires.

- Madame DENIZOT propose au conseil :
  - Une option supplémentaire à choisir avec les repas des anciens et les colis, à savoir : un bon d'achat dans les commerces de la commune.

- Madame DUPREY demande au conseil :
  - Des informations concernant le changement d'enseigne du magasin Colruyt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,

Eric MERLIN

Le Maire,

Jean-François NICOLAS